



## L'OBJECTIF : un orchestre dans chaque école

L'objectif est de créer au moins un orchestre dans chaque établissement scolaire (écoles élémentaires et collèges), soit 55 000 orchestres. Le paysage culturel entier de la France peut être transformé !

### La pratique instrumentale est quasi inexistante dans les écoles françaises.

Actuellement, moins de 3% des enfants ont accès à la pratique instrumentale en établissement d'enseignement spécialisé, presque tous issus d'un milieu social et culturel favorisé.

97% des enfants sont écartés de la pratique instrumentale, pour des motifs d'ordre culturel (les établissements spécialisés ne pouvant accueillir toute la population se sont tournés vers l'élitisme favorisant ainsi les familles déjà sensibilisées), économique (l'école de musique n'est pas gratuite et cette barrière est infranchissable pour certaines familles) et géographique

(les milieux ruraux sont les plus touchés : les écoles de musique ne peuvent être présentes partout et les professeurs de Musique ne se déplacent pas dans chaque village).

Orchestre à l'école permet de combler ce vide au sein du réseau Education Nationale, en créant des partenariats avec des musiciens qui interviennent en milieu scolaire pour la pratique instrumentale collective.

Le nombre d'orchestres a grandi de façon exponentielle en 2 ans, grâce à l'action "Orchestre à l'école". Il n'y avait que 150 orchestres fin 2007, il en existe 348 en mars 2009, mais il reste beaucoup à faire.

Avec les moyens actuels, l'Association Orchestre à l'école prévoit la création de 50 à 100 orchestres par an, mais en combinant les efforts de tous, en initiant une prise de conscience des Institutions et des mécènes, nous pouvons envisager de faire beaucoup plus, beaucoup plus vite.

Puisque les milieux défavorisés ont été les plus exclus de l'apprentissage musical, c'est sur eux que portent prioritairement les efforts d'installation des classes orchestres. Aucune participation financière n'est réclamée aux élèves ou à leur famille.

## LA PÉDAGOGIE : ludique et collective

Un orchestre, créé dans l'école, accueille tous les élèves d'une classe, quels que soient leurs aptitudes, leurs niveaux d'intégration ou leur comportement.

Jouer d'un instrument à l'école ne se substitue pas à la pratique au sein d'un conservatoire mais tout est planifié dans la méthodologie des Orchestres à l'école. La musique ludique est la règle, même si elle conduit implicitement à certaines habitudes de travail. Puisque un

enfant apprend à parler avant d'apprendre à lire et à écrire, nous appliquons de préférence ce concept dans les apprentissages. La lecture de notes s'acquerra progressivement au cours du projet.

L'apprentissage musical se pratique toujours de manière collective dans les classes. Il permet aux élèves d'apprécier le plaisir de jouer ensemble, dès le premier jour, et d'interpréter le premier concert au bout de

quelques mois seulement. Les orchestres se produisent en public plusieurs fois dans l'année. Un élève fait partie d'un orchestre généralement pendant 3 ans au minimum.

Idealement, cette expérience doit se prolonger via d'autres projets après l'école ou le collège en installant de nouvelles structures aptes à faire durer le désir de pratique des jeunes (dans les écoles de musique ou au sein de formations amateurs).

## LES BIENFAITS : sur l'élève et son environnement, au delà de la pratique, un outil de cohésion sociale

Dans un orchestre on apprend tout, à respecter les autres et à se respecter soi-même, on apprend à écouter, on lit, on compte, on improvise, on s'exprime... On met les enfants en situation de réussite et d'exigence pour eux-mêmes en faisant de nombreux concerts dans et en dehors de l'école.

- La musique à l'école, et en particulier la pratique collective, est certainement le plus bel exemple d'égalité des chances.
- C'est un facteur puissant contre l'exclusion.
- Les enfants en échec scolaire ont l'opportu-

nité de prouver leur valeur aux yeux de tous, et de trouver leur place dans le système.

- une passerelle évidente se crée entre l'école et la famille

L'orchestre devient une composante essentielle de la vie locale. Il est sollicité pour les cérémonies municipales, les kermesses d'école, les fêtes de maisons de retraite, jouant ainsi parfaitement son rôle d'intégration des enfants dans leur environnement immédiat, et de création de liens intergénérationnels.

Quel que soit le projet pédagogique mis en place et le lieu, les résultats sont tou-

jours positifs : cohésion de groupe, enfants se sentant plus épanouis, résultats scolaires en amélioration, lien renforcé entre les familles et l'école, enseignants enthousiastes et pour tous, beaucoup de fierté...

Sur les milliers d'enfants ayant participé aux orchestres, un certain nombre souhaite et peut poursuivre une pratique instrumentale. Certains peuvent être en feront leur métier. Mais tous ces enfants formeront un public averti et participeront au développement du spectacle vivant et de l'industrie musicale.

## LA CRÉATION D'UN ORCHESTRE A L'ECOLE : un partenariat coordonné par un porteur de projet

L'Orchestre à l'école s'appuie sur un réseau de partenariats incluant les collectivités locales (commune, communauté de communes, conseil général, conseil régional...), l'Education nationale (enseignant, établissement scolaire, Académie), l'école de Musique locale (ou le conservatoire).

- L'école (ou le collège) accueille le projet et l'intègre à son projet d'école (ou d'établissement).
- Le conservatoire encadre le projet musical et envoie ses professeurs intervenir au sein de l'école.
- La Mairie (ou autre) finance le projet - notamment l'apport du parc instrumental et

son entretien - et recherche d'autres partenaires financiers, subventions ou mécènes. Chaque projet est porté par un coordinateur. Celui-ci peut être un élu, un enseignant, un directeur ou toute autre personne motivée. Ce porteur de projet sera l'interlocuteur de l'Association Orchestre à l'école.

Le budget pour créer un orchestre se décompose en 2 parties :

- Les frais de fonctionnement, salaire des intervenants musicaux, fournitures consommables (ex : anches), frais de déplacement de l'orchestre pour les concerts, sorties pédagogiques, concerts, variant principalement en fonction du nombre d'intervenants

et de leur statut. Pour un projet sur 3 ans, les frais de fonctionnement entrent dans une fourchette de 12000 € à 40000 €. Ils sont pris en charge par les collectivités publiques (commune, communauté de commune, Education nationale...)

- Les frais d'investissement, le parc instrumental et les pupitres, varient selon le nombre d'enfants dans la classe (entre 25 et 30) et le type d'orchestre monté. Ils se situent dans une fourchette allant de 13000 € à 20000 €. Selon les cas ils sont partagés entre les collectivités publiques et les partenaires privés ou pris en charge à 100% par les partenaires privés